

Annexes à la délibération

Annexe n°1

ASSAD de la Région de Lagny

L'Association de Soins et services d'aide à domicile de la Région de Lagny (ASSAD de la Région de Lagny) ayant son siège ZAE de l'Esplanade 16 rue Paul Henri Spaak 77 400 Saint Thibault des Vignes, gère un service d'aide et d'accompagnement à domicile couvrant les communes d'Annet sur Marne, Bussy Saint Georges, Bussy Saint Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup, Chessy, Collégien, Conches sur Gondoire, Courtry, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny, Le Pin, Montévrain, Pomponne, Saint Thibault des Vignes, Thorigny sur Marne, Villevaudé.

En outre l'association assure la gestion d'un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) oeuvrant sur 8 cantons du nord Seine et Marne.

L'activité prévisionnelle de son service d'aide et d'accompagnement à domicile est de 74 000 heures en 2010. Il compte 62,93 postes de personnel équivalent temps plein (ETP) dont 5,90 postes d'administratifs et 57,03 postes d'intervenants.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévoit 5 objectifs :

- la maîtrise du coût de revient horaire grâce à l'amélioration de la communication interne et externe, une meilleure utilisation de l'outil informatique APOLOGIC, la redéfinition des fiches de postes, la mise en place d'un cahier de procédures pour une meilleure gestion des ressources humaines.
- l'équilibre financier, grâce à la reconstitution de fonds propres par non reprise en atténuation des charges des excédents des exercices futurs, l'amélioration de la communication avec les communes pour le versement des subventions, la formation de la comptable.
- la mise en place d'une démarche qualité, par la désignation d'un référent qualité interne, l'engagement d'une évaluation interne et externe, la mise en place de logiciels de suivi des réclamations des usagers. La demande de création d'un service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD) par fusion du SAAD et du SSIAD doit contribuer à cette démarche.
- le renforcement des compétences en matière financière, qui passe par la redéfinition des tâches entre le comptable, les responsables de secteur, le gestionnaire ressources humaines, par l'utilisation d'un outil de contrôle de gestion, l'organisation de formations à l'analyse financière.

Annexe n°2
Association SAAD Nord 77

L'Association SAAD Nord 77 dont le siège se trouve à Dammartin en Goële est autorisée sur le territoire des cantons de Dammartin en Goële, Mitry Mory, Meaux Nord, Claye-Souilly et Thorigny sur Marne. L'activité de son service d'aide et d'accompagnement à domicile est de 85 000 heures en 2010. Il compte 70,50 postes de personnel équivalent temps plein, dont 7,94 postes administratifs et 62,56 intervenants.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens porte sur les objectifs suivants :

- la maîtrise du coût de revient horaire, grâce à la formation du personnel planifiant, la sectorisation autour de 4 secteurs définis en fonction du volume d'heures et de la zone d'intervention, la redéfinition des missions des responsables de secteurs, l'organisation de permanences par secteurs.

- l'équilibre financier, par l'intégration du déficit 2009 en augmentation des charges de 2011, la formation du directeur et des responsables de secteur à l'analyse financière, la communication des communes pour le versement de subventions, l'élaboration de tableaux de bord financiers.

- la modernisation de la gestion ; cette modernisation passe par l'installation de la télégestion en 2011, la formation des équipes planifiantes, la mise en place d'une nouvelle organisation administrative (recrutement d'un responsable de secteur supplémentaire, d'une assistante de planning, d'une secrétaire de direction, d'un comptable) ;

- le perfectionnement de la démarche qualité, grâce à la formation du personnel encadrant, la mise en place d'un temps mutualisé de responsable qualité, la création d'un tutorat pour les nouveaux agents, l'élaboration d'outils de contrôle de la qualité des prestations.

- la gestion des ressources humaines et la professionnalisation des intervenants. Les instruments en seront le contrôle de l'absentéisme, la mise en œuvre d'un nouveau plan de formation, d'une nouvelle procédure de recrutement en partenariat avec « pôle emploi », la mise en place d'entretiens individuels, la création d'équipes spécifiques d'intervention le week-end. Un nouveau projet de service sera également mis en place avec une démarche participative des salariés.

Annexe n° 3

ACAD La Chapelle la Reine

L'Association Cantonale d'Aide à Domicile (ACAD) a son siège à La Chapelle la Reine. Elle bénéficie d'une autorisation du Président du Conseil Général pour l'intégralité du canton de La Chapelle la Reine. Son activité prévisionnelle s'élève à 19 800 heures en 2010. Elle compte 15,78 postes de personnel dont 1,80 administratifs et 13,98 intervenants en équivalent temps plein.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévoit :

- la maîtrise du coût de revient horaire, grâce à la mise en oeuvre de la modulation du temps de travail, avec formation de l'équipe administrative et intégration du logiciel de la paie.
- la maîtrise de l'équilibre financier avec le développement de l'activité sur le canton, la mise en oeuvre d'un plan de communication auprès des communes, la mise en oeuvre de tableaux de bord de gestion, ainsi que la sensibilisation des administrateurs à l'analyse financière.
- la modernisation de la gestion, par la mise en place de la télégestion (2011) et la formation des équipes à cet outil.
- la mutualisation des moyens entre services : l'ACAD projette de mutualiser les moyens avec une ou plusieurs structures autorisées sur le Sud de la Seine et Marne autour d'un projet commun, afin de mieux répondre aux besoins locaux.

Annexe n°4

Association Centre 77

L'Association Centre 77 a son siège à Rozay en Brie. Elle dispose d'une autorisation du Président du Conseil Général pour les cantons de Coulommiers, La Ferté Gaucher, Rebais, Rozay en Brie et La Ferté sous Jouarre. Son activité prévisionnelle est de 162 000 heures en 2010. Elle compte 131,75 postes de personnel équivalent temps plein (9,75 administratifs, 122 d'intervenants).

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévoit les engagements suivants :

- l'équilibre financier : cet objectif pourra être obtenu par l'affectation en réserves d'une partie des excédents éventuels dès 2012 et sur toute la durée de la convention, la maîtrise du coût de revient horaire pour contenir le différentiel (dès 2010 et sur toute la durée du CPOM), l'augmentation de l'activité, afin d'optimiser le niveau d'encadrement actuel.

Par ailleurs, l'association intensifiera la campagne de communication auprès des communes en vue d'une contractualisation axée sur le service rendu aux usagers de celles-ci (année 2010) et sensibilisera les administrateurs de l'association à l'analyse financière (2011) en utilisant le dispositif proposé par la Fédération.

- la mise en place d'une démarche qualité grâce à la formation à l'écoute et à la restitution des intervenants (2010/2011), l'utilisation d'outils de suivi (bilans de satisfaction, réévaluation des projets), la mutualisation des moyens en interne (SSIAD, Hospitalisation à domicile) dans le cadre du développement de l'activité, la mutualisation des moyens dans le cadre de la filière gériatrique de l'Est Briard (Centre hospitalier de Coulommiers, EHPAD) dont Centre 77 est membre.

- la modernisation de la gestion des ressources humaines. Ces actions s'appuieront sur le financement de la Région (aide au financement des PME pour la phase « audit » 2010 -2011) ; Centre 77 prévoit par ailleurs le recrutement d'un responsable ressources humaines à temps partiel dans le cadre de la mutualisation interne.

- le soutien des équipes grâce à la valorisation du métier, la mise en place d'une auxiliaire de vie référente, le renforcement du tutorat, l'organisation de groupes de parole (2^{ème} semestre 2010), la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC).

- la modernisation de la gestion grâce à l'installation d'un système de télégestion (installation en 2011).

Annexe n°5

ADCSL Veneux les Sablons

L'Association Aide à Domicile Seine et Loing a son siège à Veneux les Sablons et dispose d'une autorisation du Président du Conseil Général pour le canton de Moret sur Loing ainsi que pour la commune de La Grande Paroisse. Son activité prévisionnelle est de 41 000 heures en 2010.

Son effectif de personnel s'élève à 31,35 postes équivalent temps plein dont 3 postes administratifs et 28,35 postes d'intervenants.

Les engagements du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens portent sur les points suivants :

- l'équilibre financier : les moyens de parvenir à cet objectif sont la facturation progressive du différentiel aux usagers des caisses de retraite, la résorption des déficits « caisses de retraite » 2009 et exercices antérieurs par le renforcement de la communication des communes en vue d'obtenir des subventions, l'affectation de tout ou partie des excédents éventuels en réserve sur toute la durée du CPOM. L'association envisage également de demander l'extension de sa zone d'intervention sur le sud Seine et Marne.

- la modernisation de la gestion par la mise en place de la télégestion après 2011 avec formation du personnel.

- la mutualisation des moyens : le conseil d'administration définira les objectifs stratégiques prioritaires de mutualisation et/ou de regroupement.

- la gestion des ressources humaines et la professionnalisation. Cet objectif se traduit par le projet de recrutement d'un directeur, l'élection de délégués du personnel, la mise en place d'entretiens d'évaluation, l'élaboration d'un plan de formation, la mise en place d'outils de gestion.

Annexe n°6

Comité d'Entraide aux Familles (CEF)

Le Comité d'Entraide aux Familles (4, rue Pierre Brossolette 77 130 Montereau) est autorisé sur le canton de Montereau. Son activité prévisionnelle est de 38 075 heures en 2010. L'effectif de personnel est de 27,39 postes équivalent temps plein, dont 1,94 postes administratifs et 25,45 postes d'intervenants.

Les objectifs suivants figurent au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens :

- le rétablissement de l'équilibre financier grâce à la facturation progressive du différentiel aux usagers des caisses de retraite à partir du 1^{er} avril 2010, la suppression de la prime exceptionnelle à partir d'avril 2010, la demande d'un prêt à AFILE 77 (décision à intervenir en juin 2010), l'affectation de tout ou partie des excédents éventuels en réserve sur la durée du CPOM.

- la modernisation de la gestion par la mise en œuvre de la télégestion sur l'année 2011 avec formation du personnel.

- la modernisation de la gestion des ressources humaines, grâce à des recrutements nouveaux : recrutement d'un directeur à plein temps en 2011 (0,17 ETP actuellement), d'un aide comptable. Est également prévu le passage du poste de responsable de secteur de 0,77 ETP à 1 ETP. Ces personnels bénéficieront de formations dans le cadre des programmes de formation de l'UNA.